Arsud Provence Alpes Cote d'Azur L'outil des Arts & du Spectacle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 31 octobre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-22

MISE À JOUR DE LA TARIFICATION DU PARC DE MATÉRIEL ET DES PLATEAUX

Le mardi 31 octobre 2023 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR En visioconférence : Chantal EYMEOUD - Richard GALY - Bénédicte LEFEUVRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Virginie PIN

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2021-40 du Conseil d'Administration d'Arsud du 16 septembre 2021 relative à la mise à jour de la tarification du parc de matériel et des plateaux,

VU la délibération n°2023-08 du Conseil d'Administration d'Arsud du 15 juin 2023 relative à la mise à jour du parc matériel et de la tarification,

VU les Conditions générales de location d'Arsud,

Considérant:

- Le contexte d'inflation actuel,
- L'augmentation des prix d'achat des matériels de spectacle, et particulièrement des structures de scènes, des éclairages de scène, des matériels de son, des matériels électriques,

Délibération n°2023-22

1/2

Le Président propose au Conseil d'Administration :

 D'adopter la nouvelle tarification journalière du matériel proposé à la location listé cidessous et d'en modifier le catalogue.

Article	Référence	Tarif unitaire actuel	Nouveau tarif unitaire
Praticables Samia	PODIUM	2,04 € HT	4,70 € HT
Praticables Praktikus	PODIUM2	2,04 € HT	4,70 € HT
Praticables Samia	PODPAC	3,37 € HT	7,98 € HT
Praticables Unistage	PODPAC2	3,37 € HT	7,98 € HT
Croisillons	CROISGRIS / CROISNOIR	0,00 € HT	0,06 € HT
Barres LED	BARLED150	3,74 € HT	5,44 € HT
Nouveaux matériels acquis à partir du 01/01/2024	/	/	2% du prix d'achat

• D'adopter les nouvelles tarifications journalières de location des espaces d'accueil d'artistes telles qu'elles sont indiquées ci-dessous et d'en modifier le catalogue.

Catégorisation des demandes en fonction du "compte annuel ou bilan financier N-1" de la structure demandeuse	Salle « 04 Alpes-de-Haute- Provence » (ex-Atelier) surface : 190 m2	Salle « 05 Hautes-Alpes » (ex-Ruche) surface : 44 m2	Salle « 06 Alpes-Maritimes » (nouvelle salle en containers) surface : 78 m2
Famille 1 (de 0 € à 50 000 €)	500 € /semaine du lundi au samedi inclus	30 € /jour	50 € /jour
Famille 2 (de 50 000 € et 90 000 €)	750 € /semaine du lundi au samedi inclus	30 € /jour	50 € /jour
Famille 3 (au-delà de 90 000 €)	1000 € /semaine du lundi au samedi inclus	30 € /jour	50 € /jour

Après avoir délibéré, adopté à 28 voix par 16 membres (12 présents + 4 procurations) et 5 abstentions (4 présents + 1 procuration, soit 5 voix).

Fait à Bouc-Bel-Air, le 31 octobre 2023

Le président du Conseil d'Administration Monsieur Michel BISSIÈRE

Accuse de réception en préfecture 013-281300046-20231031-2023-22-DE Date de réception préfecture : 08/11/2023